



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SEGPA

Sections d'Enseignement Général et Professionnel adapté

*Une structure spécifique pour une meilleure insertion
professionnelle des élèves*

LE PUBLIC CONCERNE

LA SEGPA

accueil des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des besoins importants qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.

LES OBJECTIFS POUR CES ÉLÈVES

- Construire une **estime de soi** permettant de s'inscrire dans une dynamique de réussite.
- Acquérir progressivement le **socle commun de connaissances de compétences et de culture** attendu en fin de scolarité obligatoire.
- Construire un **parcours individuel** d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.
- Valider le **Certificat de Formation Générale (CFG), le Diplôme National du Brevet, série professionnelle.**
- Accompagner le jeune vers une **formation qualifiante de niveau 3 (CAP) à l'issue de la 3ème, voire un Bac Professionnel, pour certains.**



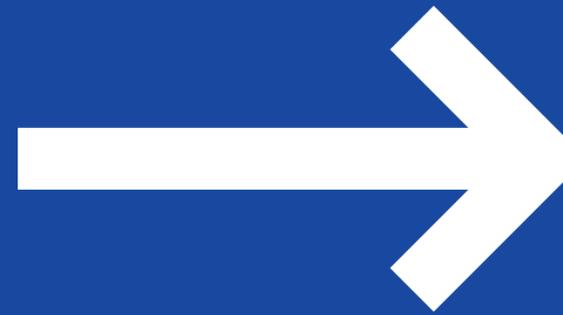
LES SPECIFITES DES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS

- Une structure au sein d'un collège, sous l'autorité directe du chef d'établissement, encadrée par un directeur adjoint chargé de la SEGPA
- Une taille minimale de quatre divisions (de la sixième à la troisième)
- Une classe de référence de 16 élèves et des inclusions individuelle en classe ordinaire voire inclusion totale en 6ème
- Une prise en charge globale dans le cadre d'enseignements adaptés fondée sur une analyse approfondie des potentialités et des besoins des élèves
- Une équipe pédagogique constituée d'un Directeur adjoint chargé de SEGPA, de professeurs des écoles spécialisés de professeurs de lycée et collège, de professeurs de lycée professionnel (découverte professionnelle)
- Un parcours Avenir riche, qui doit permettre à chaque élève de construire progressivement une véritable compétence à s'orienter et développer le goût d'entreprendre et d'innover, par une découverte du monde économique et professionnel ainsi qu'une découverte des établissements de formation diplômante.
- La construction d'un projet personnel au moyen d'un suivi individualisé évolutif dans le temps.



LES MODALITES D'ORIENTATION

Elève de CM2



La famille avec l'école ou le collège constituent un dossier de demande de pré-orientation ou d'orientation en SEGPA.

La commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD) analyse le dossier et émet un avis validé par l'IA-DASEN. L'avis est transmis à la famille.

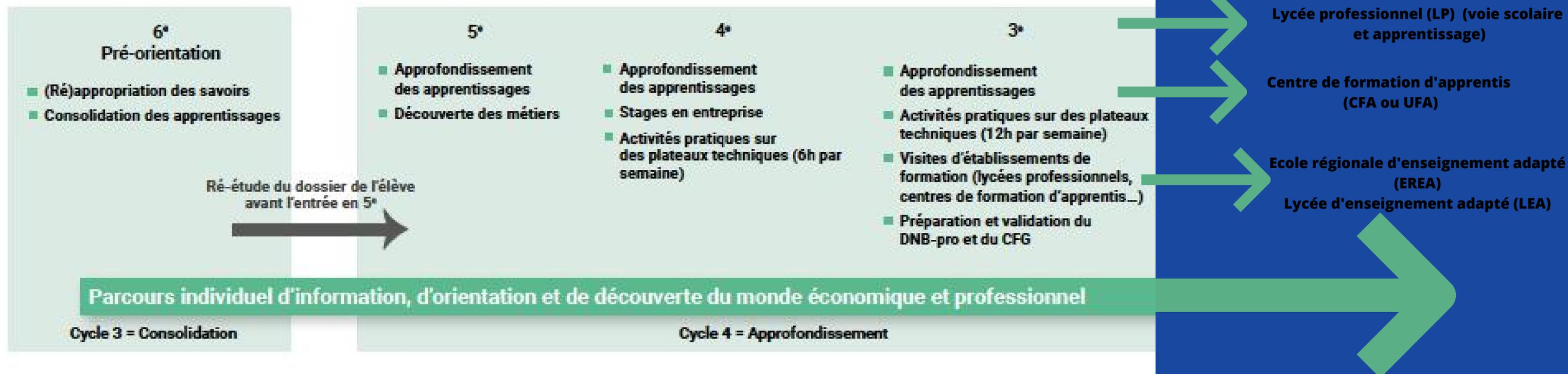
Si la famille accepte l'orientation, l'enfant sera scolarisé dans un établissement bénéficiant d'une SEGPA en fonction des places disponibles.

LE CURSUS DE L'ÉLÈVE PRÉ-ORIENTÉ OU ORIENTÉ EN SEGPA

En cas d'avis favorable de la commission et si la famille accepte l'orientation, l'enfant sera scolarisé en Segpa

↓
Elève de CM2

↓
Elève de 6^e



LE PARCOURS DE L'ÉLÈVE

L'élève scolarisé en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) est un collégien à part entière. Il peut être inclus dans une classe de référence en 6ème ou bénéficier d'une inclusion individuelle, selon ses compétences dès la 5ème.

HORAIRES ET ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont basés sur les programmes du collège, complétés par la découverte de différents champs professionnels à partir de la classe de quatrième.

Chacun des enseignements contribue à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

LES DIPLÔMES A LA FIN DE LA TROISIÈME

- **le Certificat de Formation Générale (CFG) :**
- **le Diplôme National du Brevet série professionnelle (DNB Pro)**

Comme tous les collégiens, les élèves préparent :

- **La certification des compétences numériques (PIX)**
- **L'Attestation Scolaire Routière de niveau 1 et 2 (ASSR)**
- **L'attestation de Prévention de Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**

LES CHAMPS PROFESSIONNELS

ESPACE RURAL ENVIRONNEMENT

- > Floriculture
- > Production légumière
- > Espaces verts



VENTE-DISTRIBUTION-LOGISTIQUE

- > Mise en œuvre d'une démarche de vente
- > Mise en valeur des produits
- > Gestion des stocks, traitement des commandes



HABITAT

- > Construction tournée plus particulièrement vers la réalisation du clos et du couvert de l'habitat
- > Aménagement, l'agencement et la finition de l'habitat
- > Équipements techniques de l'habitat



HYGIÈNE ALIMENTATION SERVICES

- > Propreté
- > Métiers de bouche
- > Hôtellerie / restauration
- > Services à la personne, aux entreprises et aux collectivités



PRODUCTION INDUSTRIELLE

- > Maintenance des systèmes motorisés,
- > Maintenance des véhicules
- > Réalisation de produits mécaniques



ORIENTATION ET AFFECTATION POST TROISIÈME

La transformation de la voie professionnelle fixe l'objectif d'offrir à chaque jeune la **possibilité de construire son parcours selon des modalités d'alternance** différentes (scolaire ou apprentissage), d'organiser ce parcours de façon souple et personnalisée et de le sécuriser.

A l'issue de la 3ème les élèves de SEGPA s'orientent généralement vers une **formation qualifiante de niveau 3 (CAP), via la procédure AFFELNET**

Par ailleurs certains élèves peuvent déposer un dossier qui sera étudié en commission pour **poursuivre vers une formation de niveau 4** (baccalauréat professionnel)

Les repères pour l'orientation indiquent les taux de pression de chaque formation (nombre de demandes en vœu 1/nombre de places offertes). Cela permet d'évaluer les chances d'obtenir l'orientation souhaitée, et la nécessité quand cette formation est très demandée, d'élargir les vœux de l'élève afin d'optimiser les chances d'obtenir une affectation.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Stats/24/7/reperes_1819_aff_1332247.pdf

RESSOURCES

PRÉSENTATION DES SEGPA :

<https://eduscol.education.fr/1184/sections-d-enseignement-general-et-professionnel-adapte>

EREA ET SEGPA : DOCUMENTS RESSOURCES POUR LES ENSEIGNANTS :

<http://eduscol.education.fr/cid48069/ressources-pour-les-enseignants.html>

LIEN VERS LES RESSOURCES POUR LA CONSTRUCTION DU PARCOURS AVENIR :

https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo28/MENE1514295A.htm?cid_bo=91137

SITES DES ASH :

- ASH 78 : <http://www.ien-ash2-ia78.ac-versailles.fr/>
- ASH 91 : <http://www.ash91.ac-versailles.fr/>
- ASH 92 : <http://www.ac-versailles.fr/dsden92/cid109559/organisation-s.html>
- ASH 95 : <http://www.ien-cergy-ash2.ac-versailles.fr>

TEXTES DE REFERENCE

Arrêté du 21 octobre 2015 relatif aux classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (J.O. du 24-10-2015 et du 25-10-2015, BOEN n°40 du 29-10-2015)

Circulaire relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté n° 2015-176 du 28 octobre 2015 (BOEN n°40 du 29-10-2015)

SITES DISCIPLINAIRES LIÉS AUX CHAMPS PROFESSIONNELS

- **Centre de Ressources en Économie-Gestion (ac-versailles.fr) :**
 - <https://creg.ac-versailles.fr/segpa-324>
 - <https://padlet.com/lauralillemann/ChampVDL>
- **Site SBSSA (versailles) rubrique « 4ème et 3ème » / ressources / pédagogie / projets :**
 - <https://sbssa.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique64>
- **Espace BTP / Espace TRIBU :**
 - <https://sti-voiepro.ac-versailles.fr/>
 - <https://espacebtp.ac-versailles.fr/>
 - <https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal/share/zmHSXz>
 - <https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal/share/8E4v0k>